

Compte-rendu de l'Assemblée des Habitants de Mancey

Réunion du samedi 23 janvier

Jauge autorisée : 20 personnes. 18 personnes présentes

1/ Point sur « Villages du Futur ». Présentation par Patrick Arnould

Villages du Futur est un programme de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) destiné à accompagner les villages sélectionnés dans la conception et la réalisation de leurs projets. Condition exigée : une participation forte des habitants dans les projets. Mancey était donc bien placé pour être choisi.

- Démarche :

- > accompagner les villages dans leurs projets en mettant l'accent sur l'implication des habitants.
- > mettre en réseau les 9 villages sélectionnés pour faciliter les échanges et mettre en place une plateforme au service de toutes les communes
- > ensuite, étendre les acquis à d'autres villages qui n'ont pas été lauréats

- Méthode :

Partir des besoins locaux et des ressources locales. Bien définir au départ les projets pour bénéficier d'un accompagnement plus concret et bien ciblé :

- > bénéficier des compétences d'animation et en technique des **Assistants à Maitrise d'Ouvrage (AMO : cabinets conseil)**. Les 2 AMO désignés travailleront à Mancey sur une période de 8 mois.
- > mais aussi bénéficier des compétences propres de la Région.

- Adéquation entre les besoins de Mancey et les AMO choisis

Avec la consultation des habitants organisée il y a plus d'un an, Mancey est plus avancé que les autres villages dans l'implication des habitants. Quelques habitants craignent que cet aspect ne soit pas totalement intégré par la Région. Une 2^e réunion avec la Région a permis de mettre l'accent sur les attentes de Mancey vis-à-vis des cabinets d'études. D'autres s'interrogent sur l'impact des prochaines élections régionales (en juin ?)

- Quel financement pour nos projets ?

Le maire a rappelé que la Région finançait l'accompagnement des projets et non pas les projets eux-mêmes. Toutefois les AMO pourront nous orienter vers des sources de financement comme le Syndicat Mixte du Chalonnais, la Communauté de communes, la Région, le Département et l'Etat. Le « label » Village du Futur sera un atout !

- Développer les ressources financières de la commune

Pour que les projets aboutissent, il faut lancer en priorité des activités qui apportent des ressources financières à la commune : loyers, rémunérations de services (ex : collecte des déchets verts, tourisme...)

- Propositions des participants pour le démarrage de Villages du Futur

• **Constituer un groupe de réflexion sur le développement économique du village.**

Plusieurs participants se sont proposés. **Un appel à la participation d'autres habitants est lancé, merci d'adresser votre candidature rapidement à : habitants@mancey.fr**

• **« Village du Futur » concerne tous les habitants.**

Un élargissement des groupes de travail est souhaité par exemple : jeunes en âge scolaire, jeunes ménages arrivés à Mancey, associations, personnes exerçant des activités économiques et sociales...

Parmi les suggestions : créer un conseil municipal des jeunes, choix par les jeunes d'un lieu pour les jeunes, création d'un club sportif, d'une activité théâtre, proposer un questionnaire sur les besoins des jeunes de Mancey.

• **Mise en place d'une organisation avec un comité de pilotage mixte.**

Chaque Groupe de Travail choisira un (ou 2) référents. Prévoir les réunions suffisamment à l'avance. Utiliser des agendas partagés. Organiser les réunions de l'ADH plutôt le samedi pour favoriser la participation du plus grand nombre.

• **Mise en place d'un dispositif de communication** qui facilite l'adhésion des habitants

Préparer un **Plan de Communication**. Passer en revue les différents supports : grand panneau d'affichage, « panneau pocket », sms, e-mails, flyers, crieur se déplaçant dans le village...

2/ Point sur le Projet « Bien vieillir à Mancey ». Présentation par Josiane Zarka.

L'ADH et la municipalité en collaboration avec la MSA lancent la première étape du projet : une enquête auprès des 100 personnes de plus de 65 ans du village afin de déterminer leurs besoins et leurs attentes. Des enquêteurs volontaires du village rendront visite aux intéressés et leur soumettront un questionnaire. L'enquête doit démarrer en mars, mais les conditions sanitaires pourraient retarder sa mise en œuvre.

3/ Point sur le budget de la commune. Présentation par Renée Leboeuf

Il s'agit de permettre aux habitants de participer aux choix budgétaires de leur commune.

Une réunion est prévue entre le maire et des membres de la coordination et du groupe de travail.

Questions posées :

Quelles sont les sources de financement (recettes) ? Quelles sont les dépenses incontournables ? Où en est la taxe d'habitation ? Où en sont les emprunts de la commune (celui du tracteur) Comment associer les habitants ? Comment faire pour qu'il y ait appropriation de la politique publique par la majorité des habitants. Il ne s'agit pas uniquement de « connaître » les chiffres, mais bien de comprendre les fonctions du budget ? Une formation des élus est prévue. Un atelier « budget » pourrait être organisé.

Question d'un participant : dans quelle mesure les élus pourraient déléguer une partie du budget aux habitants ? Les habitants contribuent aussi aux recettes de la Comcom : de quelles informations disposent-ils sur les différents postes du budget de la Comcom ?

4 / Transfert de la compétence d'assainissement et ses conséquences

Le volet « assainissement » des communes est passé sous la compétence de la ComCom en 2020.

En clair, cela veut dire que la Comcom gère tout le volet financier : crédits et dépenses et gestion des travaux. Sur les 23 communes de la Comcom, les écarts en matière de ressources destinées à l'assainissement étaient très importants.

Précisions apportées par le maire : l'objectif de la Comcom, à terme, est de ramener toutes les communes à un niveau moyen. Dans 5 ans tout le monde paiera la même chose.

Dans les années à venir les investissements à Mancey pour l'assainissement seront lourds, les fonds dont disposera la Comcom permettront de les financer.

Plan d'assainissement : avant le lancement des travaux, il faut établir l'inventaire technique des besoins des communes, puis définir les priorités pour 2022. Ensuite, nous connaissons le plan d'assainissement.

Problèmes liés à la facturation de l'eau et de l'assainissement en 2020 et 2021

Les habitants ont reçu une note d'information en mars 2020 leur disant de prendre contact directement avec Suez pour régler le problème de la mensualisation.

Le 9/11 une facture concernant l'assainissement 2020 portant sur la part fixe et la part variable est parvenue aux habitants. Conséquence : les habitants mensualisés qui n'ont pas contacté Suez ont payé 2 fois l'assainissement pour 2020.

De plus, des erreurs ont été signalées dans le relevé de certains compteurs d'eau par des habitants, ainsi que des difficultés persistantes pour entrer en contact avec le service de l'assainissement à la Comcom en vue d'obtenir des explications.

Lors de la réunion, il est demandé à l'ADH d'adresser un courrier à Suez, à la Comcom et au Syndicat des Eaux pour que les problèmes soulevés soient réglés globalement et non au cas par cas par les usagers eux-mêmes. Trois participants se proposent d'élaborer un courrier en ce sens. Une information des habitants par la Comcom et/ou la mairie sur la question de l'assainissement s'avère nécessaire.

Prochaine réunion (sous réserve...)

Le Samedi 6 mars à 14h30

Animatrice : Frédérique Gagnol

Secrétaire : Renée Leboeuf